

## Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 6 Janvier 2016

*2016 : Une très bonne année pour faire aboutir nos revendications !*



La fin de l'année 2015 a vu l'adoption des référentiels d'activités pour les futurs psychologues de l'Education nationale. Maintenant, c'est aux référentiels de compétence et de formation qu'il nous est demandé de contribuer pour une nouvelle réunion en janvier.

Si les discussions n'ont pas pris de retard concernant la définition des activités et de la formation, il n'en est apparemment pas de même quant à l'écriture et la publication du décret. Celui-ci devait être publié en Juin 2016 afin que le concours puisse être annoncé et organisé pour une rentrée en septembre 2017. Mais un certain nombre de mesures (*3ème grade pour les DCIO, échelle de rémunération pour les psychologues, indemnités*) dépendent de l'aboutissement des discussions engagées dans le cadre du Parcours personnalisé de carrière et de revalorisation (PPCR). Il est certes important que notre catégorie ne soit pas une nouvelle fois écartée des mesures de revalorisation appliquées aux autres corps, mais le télescopage des calendriers de mise en œuvre ne doit pas mettre en péril l'aboutissement du corps unique !

Le GT 14, ouvert maintenant depuis près de 2 ans, doit désormais se traduire par des textes ! Les résultats de ce qui a été engrangé du côté des missions et du statut doivent se concrétiser avant la fin de l'année. De même, la situation des CIO ne peut continuer de se déliter dans un double discours qui devient de plus en plus insupportable !

Chacun pourra juger, au vu de l'évolution des différents textes soumis à la discussion, que le SNES n'a pas ménagé ses efforts pour les faire évoluer positivement. Mais il ne faudrait pas que les résultats de notre mobilisation se perdent dans les sables, du fait de trop de lenteurs administratives. Les groupes de travail prévus, tant sur les rémunérations que sur les CIO, doivent se réunir au plus vite et des avancées concrètes doivent voir le jour avant la fin de l'année scolaire !

**4 Janvier 2016**

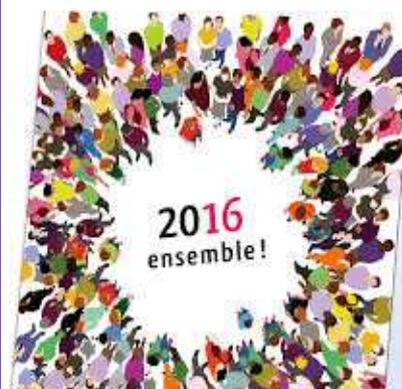
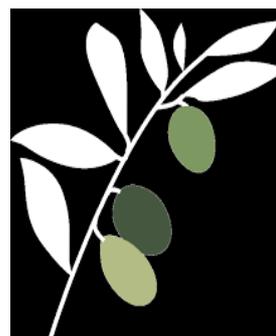
Sommaire :

- **Offensifs et constructifs !**

- **GT 14 :**

**Concrétiser les avancées au plus vite !**

- **Carte des CIO et SPRO: un GT d'urgence !**



*Le SNES et la FSU vous présentent  
leurs meilleurs vœux pour cette  
nouvelle année*

*Vigilants, constructifs et déterminés  
Avec vous, pour gagner en 2016 !*

## GT 14: Le statut et le PPCR

**Lors du GT du 5 novembre 2015, le directeur de cabinet avait donné son accord à la constitution d'un GT avec la DGRH pour aborder toutes les questions statutaires.**

**Or, alors que nous abordons 2016, rien n'est encore prévu !** Certes les discussions générales engagées pour tous les corps de la fonction publique et de l'EN vont porter sur des éléments importants en lien avec notre statut. La grille de rémunération de tous les personnels de catégorie A doit être revalorisée pour aboutir pour la classe normale à l'indice 673 (au lieu de 658) et pour la hors classe à l'indice 821 (au lieu de 753).

Un 3<sup>ème</sup> grade sera fixé débouchant sur la hors échelle A (indice 963) et le SNES demande qu'il corresponde à la fonction de directeur de CIO.

Les indemnités devraient progressivement être intégrées dans la rémunération. Il y a donc urgence à obtenir un doublement de l'ISP actuelle et un alignement sur les indemnités des psychologues du premier degré.

**Ces mesures ne devraient être publiées qu' en Janvier 2017, ce qui retarderait d'autant la publication de notre décret. On ne peut en rester là et la DGRH doit réunir comme prévu un groupe de travail sur l'application de ces mesures à notre catégorie.**

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, il est encore temps de signer la pétition sur les salaires et les indemnités des CO-Psy et DCIO : <http://www.snes.edu/Petition-du-SNES-FSU-d-octobre-2015-sur-le-corps-unique-des-psychologues-de-l.html>

### *Carte cible des CIO et SPRO: faire respecter les engagements !*

Si le SNES s'est félicité de voir rappelé, sous la plume de la Ministre, que les fermetures de CIO n'avaient pas lieu d'être quand les conseils départementaux ne se désengageaient pas, force est de constater que le message ne semble pas bien reçu dans les académies !

Nous avons donc immédiatement alerté le directeur de cabinet de toutes les situations qui ne respectaient pas cet engagement. Nous avons recensé près d'une dizaine d'académies où les principes énoncés n'étaient pas appliqués et nous avons demandé au MEN d'organiser comme cela devait être fait depuis un an, un groupe de travail pour faire le point tant sur la situation des CIO que sur le SPRO.

En effet, la grande majorité des conventions signées entre les Recteurs et les régions depuis Juin 2015 ne sont pas conformes aux textes législatifs et tentent, par divers biais (cahiers des charges ou chartes), d'engager les CIO bien au-delà d'un premier accueil et d'une première information : accompagnement des demandeurs d'emploi, prise en charge de la VAE sur le temps de travail, implication des CIO pour le niveau 2 du CEP, imposition de référentiels métiers... Partout les Régions cherchent à placer les CIO sous une « gouvernance régionale » avec l'assentiment d'un certain nombre de recteurs et le silence du MEN !

**Il est urgent que la situation des CIO, confortés dans l'article 22 de la loi du 5 mars 14 comme services de l'Etat, soit clarifiée et que les conventions non conformes soient renégociées dans ce sens ! La mise en place des grandes régions en sera nécessairement l'occasion. Il faut que le MEN refixe précisément le cadre pour éviter que chacune des 13 Régions ne redéfinisse à sa manière nos missions et nos conditions d'exercice.**